



« LE CLOS DES MARRONNIERS »

VIGNEUX DE BRETAGNE (44)

Opération de 10 maisons individuelles groupées

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3^{ème} alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

Maître d'Ouvrage : MFLA - Maison Familiale de Loire-Atlantique

Représenté par : GHT - Groupe Habitat et Tradition
Allée Jean Raulo
BP 90069
44 814 SAINT-HERBLAIN Cedex



Coopérative membre de la Fédération Nationale des Coopératives HLM

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. - INFRASTRUCTURES

1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme. Soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs du site (avoisinants).

1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

1.2. - MURS ET OSSATURE

1.2.1. - Murs du sous-sol

Sans objet.

1.2.2. - Murs de façades

A1.1, A1.3, A2.1, A2.3, B1.2 et B2.1 :

- murs en maçonnerie de briques de 20 cm d'épaisseur avec réalisation d'un enduit d'imperméabilisation finition taloché. Enduit peint, couleur au choix de l'architecte.

- doublage thermique côté intérieur composé d'un enduit type « *aérobblue* », d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

A1.2, A2.2, B1.1 et B2.2 :

- murs en structure bois en sapin traité, 45x145 avec voile travaillant en OSB 3 12mm, pare-pluie de type « *Delta Vent* », et tasseautage traité autoclave 25x45.

- doublage thermique composé d'un pare vapeur de type « *Vario Duplex* », d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

- bardage bois en Mélèze Naturel classe III. Pose verticale.

1.2.3 - Murs pignons

A1.1, A1.3, A2.1, A2.3, B1.2 et B2.1 :

- murs en maçonnerie de briques de 20 cm d'épaisseur avec réalisation d'un enduit d'imperméabilisation finition taloché. Enduit peint, couleur au choix de l'architecte.

- doublage thermique côté intérieur composé d'un enduit type « *aérobblue* », d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

A1.2, A2.2, B1.1 et B2.2 :

- murs en structure bois en sapin traité, 45x145 avec voile travaillant en OSB 3 12mm, pare-pluie de type « *Delta Vent* », et tasseautage traité autoclave 25x45.

- doublage thermique composé d'un pare vapeur de type « *Vario Duplex* », d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

- bardage bois en Mélèze Naturel classe III. Pose verticale.

1.2.4. - Murs mitoyens

Entre les pavillons, réalisation un double mur en maçonnerie de briques de 20 cm et d'une ossature bois en sapin traité 45x145 avec voile travaillant en OSB 3 12mm, séparés par un joint sismique de 4cm (vide), un enduit type « *aérobblue* » sur les faces intérieures des maisons en briques, un pare vapeur de type « *Vario Duplex* » sur les faces intérieures des maisons en bois, et un doublage thermique + une plaque de plâtre de chaque côté, l'ensemble conforme à la réglementation acoustique.

1.2.5. - Murs des locaux vélos

Murs en structure bois en sapin traité, 45x95 avec voile travaillant en OSB 10mm, pare-pluie de type « *Delta Vent* », tasseautage traité autoclave 25x45, et bardage de type *Eternit* réf. *Equitone*, coloris au choix de l'architecte ou bardage bois en Mélèze Naturel classe III selon les cas.

1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des logements (refends)

Sans objet.

1.3. - PLANCHERS

1.3.1. - Plancher sur étage courant

En plancher bas du rez-de-chaussée, dalle en béton armé, avec chape flottante sur isolant.

En plancher haut du rez-de-chaussée des maisons en briques, plancher béton poutrelles/hourdis 16+4cm.

En plancher haut du rez-de-chaussée des maisons en bois, solivage bois en sapin traité, entraxe de 50cm.

1.3.2. - Planchers sous terrasse

Sans objet.

1.3.3. - Planchers des balcons

Sans objet.

1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet.

1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts et sur caves

Sans objet.

1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. - Entre toutes les pièces

Entre les différentes pièces, cloison de distribution de type «Placostil» de 72 mm d'épaisseur compris isolation phonique de 45mm.

1.5. - ESCALIERS

1.5.1. - Escaliers

1.5.1.1. - Escaliers communs : Sans objet.

1.5.1.2. - Escaliers intérieurs : Escalier en hêtre balancé avec limons, poteaux, contremarches et garde corps rampant le long de l'escalier composés de montants en hêtre et de lisses en aluminium anodisé. Le garde-corps des paliers des étages sera réalisé en hêtre, avec des lisses horizontales en aluminium anodisé en parti haute, et un remplissage en hêtre en partie basse.

1.5.2. - Escaliers de secours

Sans objet.

1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. - Conduits de fumée

Sur toute la hauteur, de marque *Poujoulat*, en simple peau au RdC, et en double peau type *Therminox ZI* ou similaire à l'étage.

1.6.2. - Conduits de ventilation

Extraction de l'air vicié dans les logements par des bouches hygroréglables dans la cuisine et les sanitaires. Réseaux de gaine d'extraction souple en faux plafond, soffite et en gaine technique. Caisson d'extraction individuel pour chaque logement en combles avec rejet d'air en toiture.

1.6.3. - Conduits d'air frais

Entrée d'air hygroréglable dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade dans les séjours et les chambres avec circulation de l'air dans les maisons par passage de transit entre les pièces.

1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie

Sans objet.

1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales

Evacuation de la toiture par chutes en zinc Quartz disposées en façade ou en PVC selon les cas, depuis gouttières de type dalles nantaises ou chéneaux ou boîtes à eau selon les cas, jusqu'au réseau horizontal enterré.

1.7.2. - Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux enterrés.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaque de plâtre.

1.7.3. - Canalisations en sous-sol

1.7.3.1. - Canalisations en élévation

Sans objet.

1.7.3.2. - Canalisations enterrées

Réseau en PVC enterré sous la dalle du rez-de-chaussée, reprenant les descentes verticales.

1.7.4. - Branchement à l'égout

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. - TOITURE

1.8.1. - Charpente couverture accessoires

- **Charpente** de type traditionnel (pannes et chevrons) pour les toitures à faible pente (locaux vélos), et de type fermettes industrielles pour les toitures à pente plus forte (maisons). Voligeage en partie basse des pentes suivant études, avec traitement insecticide et fongicide.

- **Couverture** en ardoises naturelles pour les volumes principaux des habitations, avec gouttière de type dalle nantaise en zinc ou chéneaux selon les cas, et en bacs acier pour les locaux vélos.

1.8.2. - Etanchéité et accessoires

1.8.2.1. - Terrasse non accessible

Sans objet.

1.8.2.2. - Terrasses accessibles des appartements

Sans objet.

1.8.3. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

Voir article 1.6.1.

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. - SOLS ET PLINTHES

2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1. - Chambres

Pose d'un revêtement de sol souple en lès avec plinthes bois peintes.

2.1.1.2. - Séjour

Pose «droite» sur chape avec isolant thermique et phonique, d'un carrelage grès émaillé, dimension 33 x 33 ou 30 x 30. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes carrelage assorties.

2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service

2.1.2.1. - Cuisine

Pose «droite» sur chape avec isolant thermique et phonique, d'un carrelage grès émaillé de 1^{er} choix, dimension 33 x 33 ou 30 x 30. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes carrelage assorties.

2.1.2.2. - Salle de bains (étage)

Pose d'un revêtement de sol souple en lès avec plinthes bois peintes.

2.1.2.3. - Salle d'eau

Pose «droite» sur chape avec isolant thermique et phonique, d'un carrelage grès émaillé de 1^{er} choix, dimension 33 x 33 ou 30 x 30. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes de carrelage assorties.

2.1.3. - Sols et plinthes des entrées et dégagements

2.1.3.1. - Au Rez-de-chaussée : Pose «droite» sur chape avec isolant thermique et phonique, d'un carrelage grès émaillé de 1^{er} choix, dimension 33 x 33 ou 30 x 30. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Plinthes carrelage assorties.

2.1.3.2. - A l'étage : Pose d'un revêtement de sol souple en lès avec plinthe bois.

2.1.4. - Sols des locaux vélos

Pour les abris de jardins : Dallage béton brut.

2.2. - REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service

2.2.1.1. - Cuisine

Faïence 20 x 20 blanche, 3 rangs au-dessus de l'évier + largeur équivalent à 2 éléments à définir selon les cas.

2.2.1.2. - Salle de bains

Revêtement mural en faïence 20 x 20 blanche (choix dans la gamme du promoteur), toute hauteur en périphérie au-dessus de la baignoire, compris tablier de baignoire.

Revêtement mural en faïence 20 x 20 blanche de 2 rangs au-dessus du lavabo.

2.2.1.3. - Salle d'eau

Faïence 20 x 20 ou 15x15 blanche, 3 rangs au-dessus du lavabo.

2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3. - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures

Faux plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre qui suit le plancher haut du RdC et de l'étage selon plans.

2.3.2. - Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3. - Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4. - Sous face des balcons

Sans objet.

2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres, portes-fenêtres seront en PVC, de couleur blanche, avec une **étanchéité à l'air, à l'eau et au vent**, conforme à la réglementation en vigueur. Ouverture à la française. Bavette en alu laquée pour les fenêtres.

2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres seront en PVC, de couleur blanche, avec une **étanchéité à l'air, à l'eau et au vent**, conforme à la réglementation en vigueur. Ouverture à la française. Bavette en alu laquée. Vitrage sécurité et granité ou dépoli.

2.5. - FERMETURES EXTERIEURES, OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. - Pièces principales

Les ouvertures extérieures des logements notées «VR» sur les plans, seront équipées de volets roulants en PVC, de type monobloc.

2.5.2. - Pièces de service

Pas de VR dans SdB et SdE (vitrage sécurité).

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. - Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques.

2.6.2. - Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolaire peintes.

Poignée finition aluminium.

2.6.3. - Impostes en menuiserie

Sans objet

2.6.4. - Porte entrée

Huisseries en bois exotique avec porte d'entrée à âme isolante de chez *Malerba*.

Fermeture avec serrure intégrée de haute sécurité. 3 points de fermeture.

Portes équipées d'un joint isophonique.

Poignée en aluminium anodisé.

2.6.5. - Portes de placards

Pivotante 1 vantail en panneaux de particules avec profilés acier de chez *Sogal* pour les placards des ballons thermodynamiques.

2.6.6. - Portes des locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7. - Moulures et habillages

Se reporter aux ouvrages décrits aux articles 2.6.2 et 2.6.4.

2.6.8. - Trappe de visite

Trappe de visite étanche donnant accès à la VMC dans les combles, remplissage en panneau de particule avec isolation phonique, finition peinte ou PVC blanc.

2.6.9. - Butées de portes

Butées de portes de distribution dans toutes les pièces sauf impératifs techniques.

2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui

Ensemble en acier galvanisé ou métallisé puis thermolaqué (barres d'appuis entre tableaux de fenêtres).

2.7.2. - Pare-vue

Sans objet.

2.7.3. - Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES

2.8.1. - Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Thermolaquage en usine (voir postes 2.7.1).

2.8.1.4. - Sur enduits (voir poste 1.2.2).

Après préparation, application de deux couches de finition d'une peinture minérale (teintes au choix de l'architecte) sur l'ensemble des façades (sauf façades bois).

2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels

Sans objet.

2.8.1.6. - Sur débords de toit

Sans objet.

2.8.2. - Peintures intérieures

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation, application de deux couches d'une peinture satinée blanche sur les portes intérieures bois et huisseries, les plinthes, les baguettes de calfeutrement, poteaux d'about, trappe de visite, et coffre d'habillage.

Vernis sur escalier.

2.8.2.2. - Sur murs (parois avec parement plâtre cartonné)

Application d'une peinture blanche, mate pour les pièces sèches et cuisine, satinée pour les pièces humides (SdB & SdE).

2.8.2.3. - Sur plafonds

Application d'une peinture blanche, mate pour toutes les pièces sèches et cuisine, satinée pour les pièces humides.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Application de deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.8.3. - Papiers peints sur murs

2.8.3.1. - Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2. - Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1. - Sur murs

Sans objet.

2.8.4.2. - Sur plafonds

Sans objet.

2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. - Equipements ménagers

2.9.1.1. - Bloc évier - robinetterie

Les éviers seront en inox de 2 cuves avec 1 égouttoir posé sur meuble mélaminé blanc de marque MODERNA ou équivalent.

La robinetterie sera de marque JACOB DELAFON ou techniquement équivalent de type Mitigeur mono commande PANACHE EASY.

2.9.1.2. - Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3. - Evacuation des déchets

Sans objet

2.9.1.4. - Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. - Distribution eau froide

Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé et passage dans les gaines techniques.

2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle

Ballon thermodynamique *Edel* 200L.

2.9.2.4. - Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques puis au réseau enterré sous dalle du rez-de-chaussée vers le réseau d'eaux usée public.

2.9.2.5. - Distribution gaz

Sans objet.

2.9.2.6. - Branchements en attente

Attentes pour machines à laver et lave-vaisselle suivant plans comprenant : robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

Evacuation EU en attente dans les salles d'eau des RdC, bouchonnée sous carrelage (pour future douche).

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

La baignoire dans la salle de bain sera de marque *JACOB DELAFON*, modèle *Corvette 3*, ou techniquement équivalent. Baignoire 170 x 70 en acrylique blanc. Les robinetteries seront de type Mitigeur mono commande de marque *JACOB DELAFON* modèle *July* ou équivalent.

Le lavabo auto portant sera fourni avec miroir et réglette lumineuse dans la salle de bain de marque *JACOB DELAFON* modèle *Mideo*, ou techniquement équivalent. Il sera en porcelaine blanche. Les robinetteries seront de type Mitigeur mono commande de marque *JACOB DELAFON* modèle *July* ou techniquement équivalent.

Les WC des RdC seront de marque *JACOB DELAFON* modèle *Brive* ou techniquement équivalent, en porcelaine blanche. Avec réservoir attendant et mécanisme comprenant un poussoir double chasse 3/6 litres.

Les WC des étages seront de marque *JACOB DELAFON* modèle *Odéon UP* ou techniquement équivalent, en porcelaine blanche. Avec réservoir attendant et mécanisme comprenant un poussoir double chasse 2,6/4 litres.

2.9.2.8. - Accessoires divers

Robinet de puisage extérieur suivant plans.

2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et dans les cloisons.

L'appareillage sera de marque *SCHNEIDER* : Série *Ovalis* Blanc, type interrupteur simple va-et-vient et prise de courant 2P+T avec boîtes terminales de connexion.

Un tableau d'abonné avec disjoncteur de branchement et protections divisionnaires par disjoncteurs placé dans une gaine spécifique.

2.9.3.2. - Puissance à desservir

3 pièces et 4 pièces : 6 kW

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

Entrée :

- 1 PC 16 A + T, si pièce de plus de 4m²,
- 1 point SA avec douille DCL en plafond,
- 1 point SA avec voyant pour éclairage extérieur entrée,
- 1 carillon 2 tons commandé par un bouton poussoir lumineux porte étiquette implanté à l'extérieur du logement à proximité de la porte d'entrée du logement.

Séjour :

- 1 ou 2 points lumineux en plafond (douille DCL) commandés par un SA ou VV suivant nombre d'accès,
- 1 PC 10/16 A + T par tranche de 4,00m² (avec un minimum de 5 PC) dont une placée à 1,20 m de hauteur à l'entrée de la pièce, près de l'interrupteur de commande d'éclairage,
- 1 prise RJ45 grade 1 (téléphone ou informatique),
- 1 prise TV.

Cuisine :

- 1 point lumineux en plafond commandé par un SA ou VV suivant nombre d'accès,
- 1 bandeau lumineux de marque SARLAM ou techniquement équivalent, au dessus de l'évier,
- 4 PC 16 A + T 1,20 m de hauteur, situées en dehors de l'emprise de l'évier et de la cuisinière,
- 2 PC 16 A + T en partie basse pour le réfrigérateur et le lave-vaisselle,
- 1 PC 16 A + T proche de l'interrupteur,
- 2 boîtes terminale 32 A + T (pour four et plaques de cuisson),
- 1 PC 16 A + T pour hotte (2,25 m de hauteur),
- 1 prise RJ45 grade 1.

Salle d'eau :

- 1 point lumineux en plafond commandé par un simple allumage, avec témoin lumineux s'il est placé à l'extérieur de la pièce,
- 1 réglette en applique située au-dessus du lavabo PC + SA,
- 1 PC 10/16 A + T à 1,20 m de hauteur, située à l'entrée de la pièce, près de l'interrupteur de commande d'éclairage.

Escalier :

- 1 point d'allumage va et vient action sur télérupteur pour 1 douille DCL en applique murale.

Chambres principales (1 par maison) :

- 1 point VV pour DCL en plafond,
- 4 PC 16 A + T dont une située à 1,20m à l'entrée de la pièce, près de l'interrupteur de commande d'éclairage.
- 1 prise RJ45 (téléphone ou informatique),
- 1 prise TV.

Autres chambres :

- 1 point SA pour DCL en plafond,
- 3 PC 16 A + T dont une située à 1,20m à l'entrée de la pièce, près de l'interrupteur de commande d'éclairage.
- 1 prise RJ45 (téléphone ou informatique).

Salle de Bains :

- 1 point lumineux en plafond commandé par un simple allumage, avec témoin lumineux s'il est placé à l'extérieur de la pièce,
- 1 réglette en applique située au-dessus du lavabo PC + SA,
- 1 PC 10/16 A + T à 1,20 m de hauteur, située à l'entrée de la pièce, près de l'interrupteur de commande d'éclairage.

2.9.3.4. - Equipements particuliers

- 1 alimentation pour ballon thermodynamique.

2.9.4 - Equipement de télécommunication

2.9.4.1 - Téléphone

- Installation d'une prise RJ45 (prévue en 2.9.3.3) du même modèle que l'appareillage électrique dans chaque pièce principale du logement. Toutes ces prises devront obligatoirement être installées près d'une prise de courant
- Le coffret de communication sera situé dans les GTL de marque HAGER de chaque logement. Il s'agira d'un coffret de communication avec brassage de marque SCHNEIDER ou techniquement équivalent.

2.9.4.2 - Télévision/FM

- Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.
- Câble pour raccordement à l'antenne à l'extérieur (antenne prévue).

2.9.5 - Chauffage - Cheminées - Ventilation

2.9.5.1. - Type d'installation

Chauffage principal de la maison : Poêle à granulés bois de type *Jollymec Eko Plus*, étanche à l'air, c'est-à-dire sans prise d'air de combustion avec le logement, avec raccords fumées par-dessus. Dimensionné pour l'ensemble de la maison. Des sèche serviettes sont prévus dans les salles de bains et salles d'eau, et des chauffages électriques d'appoint dans les chambres (voir poste 2.9.5.4).

Puissance selon étude du thermicien.

2.9.5.2. - Conduits de fumée

Voir article 1.6.1.

2.9.5.3. - Températures garanties dans les pièces

Par température minima extérieure de -5°C : Salle de bains et salle d'eau : 21°C

Autres pièces de vie : 19°C

2.9.5.4. - Appareils d'émission de chaleur

Appoint de chauffage électrique :

- chambres : par émetteurs muraux (radiateurs) de type panneaux rayonnants modèle *Solius* de chez *Atlantic*, horizontal, 750W avec thermostat à régulation électronique numérique.

- salles d'eau et salles de bains : par émetteurs muraux de type sèche-serviettes modèle *2012 Etroit* de chez *Atlantic*, 300W avec thermostat à régulation électronique.

2.9.5.5. - Régulation

Gestionnaire d'énergie de marque *Atlantic* modèle *Pack Pilot Hebdo*.

2.9.5.6. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, salle d'eau. Ces bouches sont raccordées aux gaines de ventilation mécanique.

2.9.5.7. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées d'air hygro-réglables situées dans les coffres de volet roulant des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.

Bouches d'extraction hygro-réglables selon avis technique du fabricant.

2.9.6. - Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.6.1. - Placards

Sans objet.

2.9.6.2. - Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. - LOCAUX VÉLOS

3.1.1. - Murs ou cloisons

Locaux vélos en bardage de type *Eternit* réf. *Equitone*, coloris au choix de l'architecte ou bardage bois en Mélèze Naturel classe III selon les cas (voir poste 1.2.5).

3.1.2. - Plafonds

Sous-face de la couverture en bacs acier.

3.1.3. - Sols

Dallage béton brut (voir poste 2.1.4).

3.1.4. - Portes d'accès

Portes métalliques.

3.1.5. - Ventilation naturelle

Sans objet

3.1.6. - Équipement électrique

Point lumineux sur SA temporisé.

3.2. - PARKINGS EXTERIEURS

3.2.1. - Sols

Revêtement en béton balayé (13 places) ou enrobé (1 place).

3.2.2. - Délimitation au sol

Peinture de sol sur béton balayé.

3.2.3. - Système de repérage

Peinture de sol sur béton balayé pour numérotation.

3.2.4. - Système commandant l'accès

Sans objet.

3.3. - TERRASSES

3.5.1. - Sols

Sans objet.

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. - HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1. - Sols

Sans objet.

4.1.2. - Parois

Sans objet.

4.1.3. - Plafonds

Sans objet.

4.1.4. - Eléments de décoration

Sans objet.

4.1.5. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Sans objet.

4.1.6. - Boîtes aux lettres et à paquets

Boîtes regroupées par 2 ou 3 selon plans.

4.1.7. - Tableau d'affichage

Sans objet.

4.1.8. - Chauffage

Sans objet.

4.1.9. - Equipement électrique

Sans objet.

4.2. - CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1. - Sols des circulations

Sans objet.

4.2.2. - Murs

Sans objet.

4.2.3. - Plafonds

Sans objet.

4.2.4. - Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5. - Chauffage

Sans objet.

4.2.6. - Portes

Sans objet.

4.2.7. - Equipement électrique

Sans objet.

4.3. - CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

4.3.1. - Sol

Sans objet.

4.3.2. - Murs

Sans objet.

4.3.3. - Plafonds

Sans objet.

4.3.4. - Portes d'accès

Sans objet.

4.3.5. - Rampe d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6. - Equipement électrique

Sans objet.

4.4. - CAGE D'ESCALIERS

4.4.1. - Sols des paliers

Sans objet.

4.4.2. - Murs

Sans objet.

4.4.3. - Plafonds

Sans objet.

4.4.4. - Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde corps, sous face de la pailasse

Sans objet.

4.4.5. - Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6. - Eclairage

Sans objet.

4.5. - LOCAUX COMMUNS

4.5.1. - Garages à bicyclettes et à voitures d'enfants

4.5.1.1. - Sols

Sans objet.

4.5.1.2. - Murs et plafonds

Sans objet.

4.5.1.3. - Menuiseries

Sans objet.

4.5.1.4. - Ventilation

Sans objet.

4.5.1.5. - Equipement électrique

Sans objet.

4.5.2. - Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3. - Séchoirs collectifs

Sans objet.

4.5.4. - Locaux d'entretien

4.7.1.1. - Sols

Sans objet.

4.7.1.2. - Murs et plafonds

Sans objet.

4.7.1.3. - Menuiseries

Sans objet.

4.7.1.4. - Equipement électrique

Sans objet.

4.7.1.5. - Equipement de plomberie

Sans objet.

4.5.5. - Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6. - LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7. - LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. - Local de stockage des ordures ménagères

4.7.1.1. - Sols

Sans objet.

4.7.1.2. - Murs et plafonds

Sans objet.

4.7.1.3. - Menuiseries

Sans objet.

4.7.1.4. - Ventilation

Sans objet.

4.7.1.5. - Equipement électrique

Sans objet.

4.7.1.6. - Equipement de plomberie

Sans objet.

4.7.2. - Chaufferie

Sans objet.

4.7.3. - Sous-station chauffage

Sans objet.

4.7.4. - Local surpresseur

Sans objet.

4.7.5. - Local transformateur EDF

Sans objet.

4.7.6. - Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7. - Locaux ventilation mécanique

Sans objet.

4.8. - CONCIERGERIE

Sans objet.

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. - ASCENSEUR

5.1.1. - Installation

Sans objet.

5.1.2. - Equipement et décoration

Sans objet.

5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Sans objet.

5.3. - TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. - Téléphone

Fourreaux d'adduction vide, en attente de raccordement sur le réseau public.

5.3.2. - Antenne TV et radio

Antenne individuelle prévue pour réception hertzienne TV/FM.

5.4. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Point de présentation des ordures ménagères prévu sur la voie principale du lotissement.

5.5. - VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

5.6. - ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. - Comptages généraux

Sans objet.

5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Sans objet.

5.6.3. - Colonnes montantes

Sans objet.

5.6.4. - Branchements particuliers

Pose des comptages par le concessionnaire.

5.7. - ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE

5.8.1. - Comptage des services généraux

Sans objet.

5.8.2. - Colonnes montantes

Sans objet.

5.8.3. - Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant normes EDF dans les entrées des T4 et dans le séjour des T3, dans un tableau abonné.

6 - PARTIES EXTERIEURES

6.1. - VOIRIE

6.1.1. - Voirie d'accès

Bi-couche existant.

6.1.2. - Trottoirs

Sans objet.

6.1.3. - Parkings visiteurs

Sans objet.

6.2. - CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. - Chemins d'accès aux entrées

Les cheminements pour piétons sont prolongés depuis l'espace public jusqu'à la porte d'entrée des maisons : béton balayé.

6.3. - ESPACES VERTS

6.3.1. - Aires de repos

Sans objet.

6.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes - fleurs

Plantation de 20 arbres dans les espaces communs (aesculus carnea et acer campestre) et dans les parcelles privées (pyrus calleryana et malus everest) répartis selon le plan de masse, conformément au permis de construire et aux choix de l'aménageur.

6.3.3. - Engazonnement

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront régalez après apport de terre végétale.

6.3.4. - Arrosage

Sans objet.

6.3.5. - Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6. - Chemins de promenade

Sans objet.

6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. - Signalisation de l'entrée des maisons

Luminaire extérieur avec allumage sur détection.

6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Signalisation par bornes lumineuse ou autre pour assurer l'éclairage réglementaire sur tout le cheminement extérieur (20 lux).

6.6. - CLOTURES

6.6.1. - En périphérie de la parcelle

Clôture (grillage plastifié soudé gris) hauteur 1,50m, doublée d'une haie le cas échéant, selon plan de l'architecte.

6.6.2. - Entre les jardins privés

Claustras bois en pin hauteur 1,80m ou clôture (grillage plastifié soudé gris) hauteur 1,50m, selon plan de l'architecte.

6.7. - RESEAUX DIVERS

6.7.1. - Eau

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

6.7.2. - Gaz

Sans objet.

6.7.3. - Electricité

Le branchement est réalisé par ERDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.7.5. - Egouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public.

6.7.6. - Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7. - Télécommunication

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage Télécommunication) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.7.8. - Drainage du terrain

Drains en pied de fondations raccordés au réseau EP le long des façades Ouest et Sud des maisons.

6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité.

Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.

Le Réservant,

Le Réservataire,